

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 26 MAI 2010

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire

Présents : tous les conseillers étaient présents, sauf :

- Monsieur Claude DIDIER-LAURENT (pouvoir à Madame Evelyne BERNARD)
 - Madame Véronique LERCLERC (pouvoir à Monsieur Pascal LE NEVE)
 - Madame Véronique PETIN (pouvoir à Monsieur Denis ANDRE)
- excusés

Secrétaire de séance : Madame Patricia HANTZ

Secrétaire adjointe de séance : Madame Marie-Antoinette ANTOINE, directrice Générale des Services

1 - EXAMEN DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Celui-ci n'appelle pas d'observation.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME

Le conseil Municipal sollicite auprès de l'ADEME une subvention pour le remplacement de la pompe à chaleur du stade des Viaux. La pompe à chaleur d'origine avait été installée en 1981. La dépense envisagée avoisine les 10000 € hors taxes et la subvention attendue 3400 €.

3 - COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 30 MARS 2010 CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES

Le conseil complète la délibération du 30 mars 2010 par les demandes suivantes concernant :

- le programme d'assainissement Impasse de l'Etang, Rue des Grands Prés et extension vers la zone communautaire d'activités économiques
- la construction d'un abribus Place du Maréchal-Juin

4 - SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES « MARIABEL »

Cette régie de recettes, mise en place le 30 novembre 1998 est devenue obsolète depuis 2005. Le Conseil Municipal acte donc sa suppression. Dans l'hypothèse où des repas seraient dans l'avenir à nouveau servis aux personnes âgées dans cette salle, la régie en question pourra être recréée.

5 - SUBVENTION AU RASED

Le Conseil accorde la subvention demandée : 393 €

6 - PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES SCOLAIRES

Cette participation est portée à 78 € pour l'année scolaire 2009-2010

7 - FIXATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT APPLICABLES A LA FACTURATION 2011

Madame la Maire explique que ces services demandent à être renforcés alors que le financement actuel du service par l'utilisateur suffit à peine à la prise en charge du fonctionnement basique du service. Le Conseil Municipal, après discussion et examen des tarifs pratiqués dans d'autres collectivités, décide à l'unanimité de porter les tarifs à :

- tarif de l'eau : 0,60 € le m³
- tarif de l'assainissement : 0,85 € le m³
- tarif de l'abonnement (location de compteur) : 11 €
- forfait de branchement d'un compteur de 15 mm : 360 €
- forfait de branchement d'un compteur de 20 mm : 390 €

Le conseil municipal convient aussi d'une remise à plat du règlement.

Monsieur Jean-Yves ORIVEL fait observer que le discours sur la vérité des coûts change radicalement par rapport aux années précédentes.

8 – TARIFS DES FOIRES, MARCHES ET FETES PATRONALES POUR LA PERIODE COMPRISE ENTRE LE 1^{ER} NOVEMBRE ET LE 31 MARS

Monsieur Gérard CUNIN, adjoint aux finances, propose d'accorder la gratuité aux commerçants forains qui exposent à VAGNEY pendant la période hivernale, soit du 1^{er} novembre au 31 mars, en contrepartie de l'animation qu'ils assurent dans le village à cette période. Cette disposition ne mettrait pas d'obstacle financier au maintien de ces rendez-vous commerciaux auxquels de nombreux vointrauds sont attachés. Madame BERNARD propose d'accorder la mesure pour l'hiver prochain et d'évaluer le dispositif en fin de saison ; Le Conseil suit cette proposition à l'unanimité.

9 – PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES – RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DU 30 MARS 2010 – EQUILIBRE BUDGETAIRE

La délibération du 30 mars 2010 relative aux participations intercommunales a pris en compte une participation syndicale de 19888 € pour la commission syndicale des biens indivis de VAGNEY SAPOIS GERBAMONT LE SYNDICAT ET BASSE SUR LE RUPT, alors que celle-ci a été portée à 20235 € par le conseil syndical du 23 février 2010. Il convient donc de rectifier ce montant ainsi que le total, porté à 100 600,30 € au lieu de 100 253,30 €.

Le budget est équilibré par un prélèvement de 347 € sur les dépenses imprévues, qui passent de 16 812,29 € à 16 465,29 €

10 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CAUE DES VOSGES

Madame BERNARD rappelle les missions du CAUE des VOSGES, organisme qui a aidé la Commune de VAGNEY et ses habitants à préserver la qualité architecturale dans les projets qui lui ont été confiés. Elle propose de renouveler l'adhésion de la commune pour 2010.

Le Conseil suit cette proposition à l'unanimité et inscrit la somme de 348,16 € au chapitre des cotisations.

11 – VENTE DE BOIS – CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT

Madame BERNARD et Monsieur Thierry GEGOUT rappellent le principe des contrats d'approvisionnement par unité de mesure, qui visent à garantir les scieurs d'un volume et d'un prix définis à l'avance. L'intérêt pour les collectivités territoriales est la garantie d'un certain volume vendu à un prix fixé selon la grille des prix négociée par l'ONF en vigueur au moment de la vente. L'ONF propose d'associer 4 parcelles pour un volume de 1530 m³ aux contrats d'approvisionnement actuellement en cours entre l'ONF et les scieurs locaux. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

12 – VENTE D'UN CAMION REFORME POUR PIECES

Madame BERNARD expose qu'elle est destinataire d'une demande d'achat du camion 2811 RV 88, actuellement réformé, pour pièces. La Société ETIENNE propose un prix de 500 €. Le Conseil donne son accord à cette transaction.

13 – PARTICIPATION SYNDICALE BUDGETAIRE AU SDANC

Madame la Maire informe le conseil municipal que le conseil syndical du SDANC a fixé les participations syndicales attendues des communes. Pour VAGNEY, cette participation s'élève à 90 € à inscrire au budget du service de l'assainissement. Le Conseil Municipal prend en charge cette dépense sur le budget de l'assainissement.

14 – PARTICIPATION SYNDICALE BUDGETAIRE AU SIVUIS

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 30 mars 2010 actant la participation de la commune de VAGNEY au budget du SIVUIS à hauteur de 8580,06 €. Le président de ce regroupement intercommunal demande que le Conseil se prononce sur sa budgétisation ou sa fiscalisation. Le Conseil Municipal confirme sa budgétisation.

15 – INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Madame BERNARD informe de l'organisation du 2^{ème} grand prix des grimpeurs, organisé sous l'égide de la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt.

Elle indique également que les premières permanences habitat (par le CAUE) et logement (côté social du logement) ont eu lieu et qu'elles se poursuivront chaque mardi matin, à partir de 9 heures.

Du côté de la commission culture, la CCVBR poursuit son soutien au Plateau Ivre, qui a concocté cette année une programmation riche entre le 10 juillet et le 28 août. 5^{ème} pôle culturel des Vosges, la petite troupe a été distinguée par le Conseil Général des Vosges qui lui a octroyé 6500 € de subvention. La CCBVR participe pour sa part à hauteur de 3500 €.

Le projet de la médiathèque intercommunale avance avec le marché public de maîtrise d'œuvre, dont les plis seront ouverts le 28 juin 2010. L'implantation dans la maison Claudé a été abandonnée au profit de la Place de la Libération, à proximité du kiosque. La médiathèque sera largement ouverte sur le jardin. Tous les nouveaux médias seront présents.

16 – INFORMATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Prochaine commission d'appel d'offres : 15 juin 2010

Commission des terrains : Celle-ci s'est réunie le 30 avril 2010 pour examiner les dossiers suivants :

- Requête de Messieurs VINCENT, 11 Route des Fossés, qui veulent se rendre acquéreurs ou concessionnaires de la parcelle 73. Or, celle-ci fait partie des essarts de la ferme de Roger PIERRE et la commission a rendu un avis défavorable au projet.
- Requête de Monsieur et Madame ROULOT, 6 Allée des Epinettes, qui souhaitent devenir propriétaires de la parcelle 418, enclavée entre le collège et leur habitation. Or cette parcelle est susceptible d'être utilisée pour l'extension du collège, qui demeure inscrite à l'agenda du Conseil Général. Un avis défavorable est rendu par la commission

- Requête de Monsieur VALDENNAIRE et Mademoiselle CLAUDEL, actuellement en cours d'achat d'une propriété Rue des Cailles. Ils souhaiteraient acheter un triangle d'une centaine de mètres carrés, dans la parcelle communale AM 179. La Commission donne son accord, mais le conditionne à l'achat de la propriété sus mentionnée. Un prix de 5 € le mètre carré est proposé.
- Requête de Monsieur et Madame Francis ANDRE, qui souhaitent acheter une bande de terrain communal situé entre les parcelles 241 et 500 de façon à pouvoir l'entretenir. Ce terrain est en effet envahi par les aulnes glutineux et autres espèces de terrain humide et prive leur habitation d'ensoleillement. La Commission ne voit pas d'objection sérieuse. La surface et le prix seront proposés après le passage du géomètre.

Le Conseil Municipal confirme les positions de la Commission des terrains et décide que les délibérations définitives seront prises après la venue du géomètre.

17 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les conseillers sont invités à la remise des prix de la tombola de l'école des Perce-Neige
- Madame la Maire informe qu'elle vient d'obtenir un arrêt du bus TER à Crémanvillers, ce qui permettra aux habitants du secteur qui le souhaitent d'emprunter plus facilement le bus pour se rendre à leur travail. L'information sera communiquée sur le site de vagny.eu et sur le panneau lumineux de la CCVBR.
- Le conseil Général informe des aides attribuées dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage et dans le cadre des aides aux entreprises
- Monsieur Frédéric THIRIET exprime sa satisfaction sur la qualité des travaux menés Route du Haut du Tôt
- Madame Danielle THOMAS évoque les triangle de peinture attendus sur les ralentisseurs de la Rue des Naufaings
- Monsieur Dominique MUNDING souhaite qu'une intervention communale soit réalisée à des fins de sécurité sur une haie qui bloque la visibilité près de l'école de Zainvillers et sur la Rue des Bouleaux, qui présente de nombreux nids de poule.
- Monsieur Pascal LE NEVE informe que le site vagny.eu est de nouveau opérationnel. Il avait été en panne plusieurs jours à la suite d'une attaque virale.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 h 15.

Vu pour publication et affichage,

VAGNEY, 1^{er} juin 2010.

La maire,

Evelyne BERNARD